



RAPPORT DE LA CONFÉRENCE

Développement du secteur privé, agriculture et réduction de la pauvreté

RAPPORT du SÉMINAIRE « QUESTIONS EN COURS : DIALOGUE ENTRE LES PARLEMENTAIRES ET LE SECTEUR PRIVÉ CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'AGRICULTURE EN AFRIQUE DE L'EST ET DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS » **NAIROBI, 27 – 28 septembre 2007**



Les participants intègrent la Responsabilité sociale des entreprises dans le Code de conduite pour les relations entre les parlementaires et le secteur privé

Les parlementaires soulignent qu'il est important d'inciter les entreprises africaines à adopter les recommandations internationales de la RSE. P 3

TABLE DES MATIÈRES

• Introduction	2
• Résultats du séminaire	3
• Contexte des thèmes du séminaire	4-5
• Discours et débats	6-12
• Progrès réalisés et Plans d'action par pays	13-14
• Code de conduite	15-16
• Cadre pour l'action	17
• Participants	18-19
• AWEPA et informations concernant le séminaire	20

Les délégués soutiennent les efforts visant à renforcer l'agriculture en tant que catalyseur pour la réduction de la pauvreté

Les plans nationaux d'action destinés à stimuler le développement agricole conformément au PDDAA seront inscrits à l'ordre du jour par les parlementaires. P 4

N° 10

Le séminaire, source d'inspiration pour les plans en faveur du développement du secteur privé

Soutenir les entreprises

En septembre 2006, AWEPA a organisé un séminaire à Arusha intitulé « Coopération entre les parlementaires et le secteur privé pour un développement durable dans la région des Grands lacs ». À l'occasion de ce séminaire, les parlementaires ont émis des recommandations relatives à la création d'un environnement favorable aux entreprises et à l'amélioration de l'accès au financement. En outre, ils ont débattu d'un projet de code de conduite visant les relations entre les parlementaires et le secteur privé qui, selon les accords intervenus, devrait être finalisé avant fin 2007.

Des mesures additionnelles ont été prises lors du séminaire « Questions en cours : Dialogue entre les parlementaires et le secteur privé concernant le développement économique et l'agriculture en Afrique de l'Est et dans la région des Grands lacs », qui s'est tenu en septembre 2007 à Nairobi. Lors de cette réunion, parlementaires et entrepreneurs ont ajouté l'agriculture à l'ordre du jour, en tant que sujet vital pour le développement du secteur privé et la réduction de la pauvreté en Afrique.

« Il est sans doute impossible de bâtir une société prospère dès lors que l'on ignore l'agriculture » a déclaré Egidijus Vareikis, Vice-président d'AWEPA et membre du parlement de Lituanie, expliquant l'importance de la place octroyée à l'agriculture. « La plupart des grandes civilisations ont une base agricole » a-t-il ajouté.

RÉSULTATS

Le séminaire a donné lieu à un « Cadre pour l'action parlementaire » destiné à renforcer l'agriculture et l'adhésion au Programme détaillé de développement agricole pour l'Afrique (PDDAA). Des précisions et améliorations ont été apportées au Code de conduite concernant les relations entre les parlementaires et les entrepreneurs, rédigé en 2006.

En outre, le séminaire s'est avéré extrêmement précieux en tant que moyen d'approfondir les relations entre les parlementaires et les représentants des entreprises dans la région, ainsi qu'entre les parlementaires africains et européens.

ACTION AU NIVEAU NATIONAL

Le séminaire de Nairobi sera suivi d'initiatives parlementaires nationales, comme cela a déjà été le cas pour le séminaire d'Arusha. Les députés se sont engagés à sensibiliser les médias nationaux à l'importance du PDDAA et à placer les questions agricoles pertinentes à l'ordre du jour de leurs commissions parlementaires nationales. En outre, le Code de conduite sera envisagé à l'échelle nationale.

INITIATIVES FUTURES

« Le séminaire de Nairobi facilitera l'intensité des échanges entre les parlementaires et le monde des affaires » a affirmé Pär Granstedt, Secrétaire général de l'AWEPA, en prononçant le discours d'ouverture du séminaire. « La coopération



« Ensemble, secteur privé et politiciens peuvent développer une bonne infrastructure » a affirmé M. Pär Granstedt, Secrétaire général de l'AWEPA.

entre le secteur privé et les politiciens est cruciale. Il s'agit d'une question de bonne gouvernance, et elle est nécessaire pour le développement d'une infrastructure adéquate dans chacun des pays de la région » a-t-il ajouté.

AWEPA et ses partenaires continueront de renforcer l'interaction entre les politiciens et les entrepreneurs pendant les années à venir, a annoncé Pär Granstedt. « Nous assistons au démarrage du développement économique en Afrique. Il relève de notre responsabilité commune de nous assurer que toutes les régions et pays tirent parti de cette tendance positive d'une manière à la fois responsable et durable. »

AWEPA souhaite remercier les gouvernements hollandais, suédois et belge pour leur financement de ce séminaire. ●

Garder l'élan

Le séminaire est le résultat de l'activité combinée de deux programmes majeurs d'AWEPA. Le premier, intitulé « Favoriser l'impact de la démocratie parlementaire en Afrique », consiste en un programme de séminaires régionaux et d'ateliers nationaux de suivi, visant à renforcer la stabilité et le développement dans la région des Grands lacs. Financée par le gouvernement néerlandais, et couvrant une période quinquennale (2005-2009), cette série de réunions incite l'activité parlementaire dans cette région dynamique de l'Afrique à améliorer le développement humanitaire et socio-économique, et à renforcer la démocratie parlementaire. L'AWEPA coopère avec ses partenaires afin de faciliter la tenue des réunions et permettre la discussion approfondie de tous les sujets pertinents.

Le séminaire de Nairobi a privilégié deux des quatre thèmes principaux du programme : le développement du secteur privé et la réduction de la pauvreté.

Le deuxième volet couvert par ce séminaire est le programme de soutien parlementaire « Mobiliser les Parlements en faveur du NEPAD (MPN) : pour les Objectifs du millénaire pour le développement », mis en place avec le soutien de la SIDA et de la DANIDA en qualité de donateurs principaux. Ce programme quinquennal cherche à accroître l'implication des parlements africains et européens dans le processus du NEPAD, grâce à la sensibilisation et à l'encouragement de l'action parlementaire dans différents domaines du développement relatifs à l'initiative du NEPAD. Il a été approuvé par des forums parlementaires africains de premier plan : le Parlement

panafricain, le Forum des parlementaires africains pour le NEPAD, l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA), le Parlement de la CEDEAO, le Groupe de contact du NEPAD de parlementaires africains (NCGAP) et le Forum parlementaire de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Le séminaire de Nairobi a donné la priorité à l'un des thèmes transversaux du programme MPN « Commerce et développement : l'agriculture et le développement du secteur privé ». Des séminaires régionaux consacrés à ce thème ont également été organisés pour l'Afrique australe (Le Cap, mars 07) et de l'Ouest (Cotonou, octobre 07). ●

Pour plus d'informations sur ces programmes, les activités connexes, et autres travaux d'AWEPA, consultez www.awepa.org.

Le séminaire accroît la sensibilisation à l'importance des améliorations agricoles

Établir des liens entre les parlementaires et le monde des affaires

Une nouvelle version du Code de conduite visant la relation entre les parlementaires et les entreprises, un plan d'action parlementaire pour améliorer le secteur agricole, et une évaluation des initiatives nationales et des objectifs dans ce domaine forment quelques-uns des principaux résultats du séminaire de l'AWEPA intitulé « Questions en cours : Dialogue entre les parlementaires et le secteur privé concernant le développement économique et l'agriculture en Afrique de l'Est et dans la région des Grands lacs », qui s'est tenu à Nairobi du 27 au 28 septembre 2007.

Étant les bases d'un environnement favorable aux entreprises et à la réduction de la pauvreté, parlementaires et représentants du secteur privé en Afrique de l'est et dans la région des Grands lacs ont profité du séminaire « Questions en cours » pour renforcer leurs relations. L'accélération du développement du secteur privé, de la croissance agricole et la réduction de la pauvreté ont figuré parmi les objectifs majeurs du séminaire.

CODE DE CONDUITE : PROMOUVOIR LA RSE

Les participants ont discuté du projet de Code de conduite pour l'engagement des parlementaires et du secteur privé, dont la première rédaction remonte à septembre 2006, à l'occasion du séminaire destiné aux parlementaires et au secteur privé organisé par AWEPA à Arusha, Tanzanie. En tant que résultat du groupe de travail et des discussions plénières à Nairobi, le Code embrasse désormais de nouveaux domaines de responsabilité pour le secteur privé, y compris la promotion de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Voir pages 15 et 16 pour l'intégralité du Code de conduite.

Ce projet de Code de conduite, qui met fortement en avant la lutte contre la corruption, sera discuté au sein de comités nationaux ad-hoc, qui ont été établis entre les parlementaires et le secteur privé. Les délégués se sont engagés à mettre le Code à l'ordre du jour des parlements nationaux et régionaux, et à s'efforcer de le faire approuver par les grandes associations professionnelles dans la région.

CADRE POUR L'ACTION PARLEMENTAIRE

En outre, le séminaire s'est intéressé à la coopération entre parlementaires et secteur privé, qui permettrait de faire de l'agriculture une force motrice favorisant la réduction de la pauvreté et un développement

économique durable. Les délégués se sont livrés à l'examen critique d'un Cadre pour l'action parlementaire sur le PDDAA, le Programme détaillé de développement agricole pour l'Afrique, adopté en 2003 en coopération avec le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). Les participants ont affirmé qu'ils soutenaient les initiatives agricoles du PDDAA dans la région.

Le Cadre pour l'action parlementaire sur le PDDAA, débattu au sein d'un groupe de travail et adopté en séance plénière, offre aux parlementaires un programme d'action destiné à accélérer leur sensibilisation relativement à la fois aux objectifs du NEPAD et du PDDAA. Il englobe les perspectives de genre et l'intégration du PDDAA dans les travaux parlementaires. Conformément au Cadre, les parlementaires consentent à accorder des interviews aux médias locaux et nationaux afin d'informer les populations de l'importance du renforcement du développement agricole. Ils ont également convenu de placer la politique agricole à l'ordre du jour dès que les calendriers le permettraient, et de collaborer avec les organisations de recherche agricole afin de garantir que les connaissances les plus récentes en matière de méthodes agricoles et de technologie agronomique sont partagées avec leurs circonscriptions. Voir page 17 pour l'intégralité du Cadre.

PROGRÈS PARLEMENTAIRES

Lors des groupes de travail de niveau national, les délégués des pays africains

participants et l'Assemblée législative est-africaine ont mené une évaluation détaillée du cadre législatif et réglementaire existant qui soutient l'activité des entreprises et l'investissement dans la région. Ils ont identifié les réalisations obtenues suite aux directives d'Arusha de 2006 relatives à la création d'un environnement favorable aux affaires, et à la promotion de l'esprit d'entreprise, de l'investissement et du commerce. Les délégués ont également identifié les progrès réalisés par les parlements dans les domaines de la législation, de la supervision, du budget, de la représentation et des stratégies de réduction de la pauvreté, avant de définir les domaines restant à améliorer à l'avenir. Voir page 12 pour les résumés des rapports sur les progrès réalisés et les plans d'action.

En clôture du séminaire, Pär Granstedt a fait remarquer que cette réunion de deux jours s'était avérée d'une valeur inestimable en tant que moyen d'approfondir les relations entre les parlementaires et les représentants du monde de l'entreprise dans la région. Les parlementaires ont eu l'opportunité de mieux appréhender les besoins du secteur privé, et les hommes d'affaires ont été sensibilisés aux manières de contribuer aux politiques nationales de lutte contre la pauvreté. La réunion de Nairobi a aussi facilité l'échange entre les parlements africains et européens concernant les meilleures pratiques dans le domaine de la législation et de la réglementation afin de soutenir un développement économique durable. ●



Concertation entre les participants sur le Code de conduite et le Cadre pour l'action parlementaire.

Réduction de la pauvreté, développement du secteur privé et agriculture sont liés

L'agriculture peut être un catalyseur pour le développement du secteur privé

En Afrique, agriculture et développement du secteur privé sont étroitement liés. Si les industries manufacturières et le secteur des services connaissent une croissance rapide, l'agriculture demeure un secteur économique majeur et un employeur de premier plan dans la plupart des pays subsahariens. Libérer le potentiel des fermiers africains jouera un rôle central dans la réduction de la pauvreté et la mise en place d'une croissance économique durable.

Ainsi que l'Hon. Catherine Kimura, de l'EALA, rappelait dans son discours d'ouverture du séminaire de Nairobi, l'agriculture est très importante pour préserver la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est et dans la région des Grands lacs, et elle est aussi un contributeur majeur à l'exportation et donc pour la balance commerciale. L'agriculture est également vitale pour le développement du secteur privé en Afrique subsaharienne. Le secteur agricole emploie toujours la majorité de la main-d'œuvre africaine. Selon les experts cités dans le PDDAA, le secteur agricole en Afrique représente quelque 60 % de la main-d'œuvre globale, 20 % des exportations de marchandises et 17 % du PIB. Améliorer son niveau d'efficacité, de productivité et de rentabilité aurait des effets positifs sur le plus grand nombre et fournirait une base pour la croissance d'autres secteurs économiques.

Des millions d'Africains sont encore victimes de malnutrition en raison de la sécheresse, des inondations et des guerres. Beaucoup dépendent toujours de l'aide alimentaire. « L'importation des produits

agricoles augmente plus vite que les exportations depuis les années 1960, et l'Afrique dans son ensemble est un importateur net depuis 1980 » selon une analyse du PDDAA.

INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Il faut investir dans le développement agricole pour combattre la faim, la pauvreté, générer la croissance économique, réduire l'importation alimentaire et augmenter les exportations.

L'une des raisons pour lesquelles le développement de l'Afrique présente un décalage par rapport aux autres continents est la mauvaise qualité des transports et des infrastructures énergétiques, qui plombe les coûts des entreprises et les revenus des ménages. L'amélioration des routes rurales et autres infrastructures de transport rendra l'acheminement des produits vers les marchés nationaux, régionaux ou mondiaux plus facile et moins onéreux. La création de marchés régionaux, en supprimant la réglementation sur l'importation, facilitera la commercialisation transfrontalière des produits agricoles.

AMÉLIORER L'ACCÈS AU FINANCEMENT

Comme les autres entrepreneurs, les agriculteurs pourront agir avec plus d'efficacité dans un cadre de gouvernance économique transparent et direct, avec des règles claires pour la création d'une entreprise privée, un système fiscal équitable et cohérent et d'autres règlements économiques. L'accès au financement est une exigence majeure. Les PME, surtout celles gérées par des petits agriculteurs, des femmes et des artisans, requièrent des conditions d'accès au crédit plus flexibles et des banques qui fournissent une gamme plus vaste de produits et des initiatives de micro-financement. La création d'un marché financier mature et le développement d'une infrastructure solide sont donc à l'ordre du jour des efforts africains et mondiaux pour lutter contre la pauvreté et encourager le développement du secteur privé.

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ EN RENFORÇANT LE SECTEUR PRIVÉ

Ces dernières années, un grand nombre d'organisations a œuvré en faveur du développement du secteur privé. Leurs approches et l'étendue de leurs activités ont offert un bon aperçu des problèmes identifiés et des solutions recherchées dans le domaine du développement du secteur privé, de l'agriculture et de la réduction de la pauvreté. ●

PDDAA : Redynamiser l'agriculture africaine

Adopté en 2002 par les ministres africains de l'agriculture et élaboré en coopération avec la FAO et le Secrétariat du NEPAD, le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) est un programme destiné à redynamiser l'agriculture africaine.

Le PDDAA est un programme « vivant », ouvert au changement et aux améliorations continues, en fonction des développements économiques et technologiques.

Ses promoteurs encouragent l'investissement dans 4 « piliers » d'amélioration de l'agriculture africaine :

1. L'extension des zones agricoles soumises aux mesures de gestion durable des terres

et aux dispositifs de régularisation des eaux, afin d'augmenter la part des terres cultivables irriguées.

2. L'amélioration de l'infrastructure rurale et des moyens d'accès aux marchés : construction de meilleures routes pour acheminer les produits vers les marchés, augmentation de la capacité de participer aux négociations commerciales et satisfaction des conditions de qualité du commerce mondial, toujours plus exigeantes.

3. L'augmentation des réserves alimentaires et la réduction de la faim. Ceci doit se réaliser via l'accélération de la productivité agricole, moyennant l'introduction d'une technologie améliorée.



4. La recherche agricole, l'adoption et la diffusion technologiques. La recherche doit renforcer les gains de productivité sur le long terme. ●

L'INITIATIVE NEPAD-OCDE POUR L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

L'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique s'efforce de promouvoir la croissance durable et la réduction de la pauvreté en faisant avancer le développement du secteur privé dans les pays d'Afrique. Lancée à Johannesburg en novembre 2003, l'initiative aide les gouvernements des pays africains à élaborer des mesures concrètes pour améliorer le climat d'investissement et concevoir des programmes nationaux de réforme économique. L'Initiative s'appuie sur le Cadre d'action pour l'investissement et d'autres outils et instruments pour déceler les obstacles à l'investissement. Un grand nombre de pays africains utilise désormais le Cadre d'action pour l'investissement afin d'évaluer leur propre climat d'investissement. La dernière réunion de l'Initiative, en novembre 2007, à Lusaka, a abouti à la définition de lignes directrices destinées à attirer l'investissement privé vers le secteur de l'eau et de l'assainissement.

BIZCLIM

BizClim analyse l'environnement pour le développement des affaires des pays et régions ACP, et mène des études sur les perspectives d'investissement. Fondé par l'Union européenne, BizClim se veut un groupe de réflexion sur des thèmes tels que les partenariats entre les secteurs public et privé, la réforme et la privatisation des entreprises d'État, ainsi que la réduction de la pauvreté.

LE FORUM POUR LE PARTENARIAT AVEC L'AFRIQUE

Le Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA) a été créé en novembre 2003 pour dialoguer et effectuer le suivi des questions politiques, stratégiques et prioritaires à l'appui du développement de l'Afrique. Ses membres - les pays africains, le G8, l'OCDE et d'autres partenaires de développement - travaillent ensemble afin d'assurer des synergies et une cohérence par rapport à d'autres forums internationaux. Le rôle du forum est de catalyser les actions et de coordonner le soutien aux priorités africaines et au NEPAD. Les discussions récentes au sein du forum ont eu pour thème le changement climatique. L'Afrique est le continent qui contribue le moins au problème, alors qu'il reste le plus vulnérable face à ce dernier.

LE FORUM DES AFFAIRES UE-AFRIQUE

Le Forum des affaires UE-Afrique est une réunion annuelle, organisée par la Commission de l'Union Africaine et la Commission Européenne dans le but

d'améliorer le climat des affaires en Afrique et promouvoir l'investissement. Le premier Forum s'est tenu à Bruxelles en novembre 2006, et le deuxième en juin 2007 à Accra, au Ghana. Ces réunions ont conduit à l'élaboration d'une déclaration du secteur privé et à des recommandations sur les manières d'améliorer le climat d'investissement en Afrique.

LE FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LE CLIMAT

Mis en place dans le but de faire de l'Afrique un endroit encore plus propice aux affaires,

le Fonds d'investissement pour le climat en Afrique s'efforce d'éliminer les obstacles à l'investissement national et international et de promouvoir l'Afrique en tant que destination d'investissement attractive. Le Fonds d'investissement pour le climat est un organisme indépendant avec une forte représentation africaine. M. Omari Issa, le directeur général, originaire de Tanzanie, est l'ancien Directeur des opérations de Celtel, une entreprise de télécommunications qui figure parmi les entreprises africaines les plus prospères des deux dernières décennies. ●

L'UE aspire à être un leader en matière de RSE

En mars 2007, le Parlement européen a adopté une résolution en faveur de l'établissement de rapports obligatoires sur les résultats en matière sociale et environnementale des entreprises. La résolution a aussi confirmé l'ambition de l'UE à servir de guide mondial dans la promotion de normes internationales sur la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) et fournit un aperçu des exigences et des aspects relatifs à la RSE.

« Une méthode trop globalisante visant à imposer aux entreprises un modèle unique de comportement n'est pas

pertinente » mentionne la résolution, reconnaissant que les pays européens ont atteint différents stades dans l'adoption des pratiques de RSE. Les députés soutenant la résolution ont déclaré que, dans le but d'encourager la RSE, l'accent devait être mis sur le développement de la société civile et notamment sur la sensibilisation des consommateurs à des méthodes responsables de production.

La résolution est interprétée comme un grand pas en avant qui permet de combler le fossé entre les approches volontaire et réglementaire de la RSE. ●



Qu'est-ce que la RSE ?

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est l'intégration volontaire des considérations environnementales et sociales dans les activités des entreprises, en dehors des prescriptions légales et des obligations contractuelles (définition de la Commission européenne). ●

Liens utiles

- Réseau des parlementaires africains contre la corruption – www.apnacafira.org
- Forum pour le partenariat avec l'Afrique – <http://www.africapartnershipforum.org/>
- AWEPA – www.awepa.org
- Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP) – www.cgap.org
- Conseil des entreprises de l'Afrique de l'Est – www.eabc-online.com
- Forum des affaires UE-Afrique – http://ec.europa.eu/development/Geographical/europecares/africa/business_forum_en.html
- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture – www.fao.org
- Société financière internationale – www.ifc.org
- Fonds pour le climat d'investissement – <http://www.investmentclimatefacility.org/>
- Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique – www.oecd.org/daf/investment/africa
- Research Into Use – www.researchintouse.com
- Programme des Nations Unies pour l'environnement – www.unep.org
- Base de données Doing Business de la Banque mondiale – www.doingbusiness.org
- Institut mondial des caisses d'épargne – www.savings-banks.com

Session d'ouverture

M. Samuel Ndindiri, Greffier de l'Assemblée nationale du Kenya

Renforcer le libre-échange régional

Le secteur privé en Afrique de l'Est et dans la région des Grands Lacs peut dynamiser les échanges grâce à la coopération transfrontalière, qui permettrait de lever des obstacles sur le plan de l'infrastructure, de l'immigration et des douanes, affirme M. Samuel Ndindiri, Greffier de l'Assemblée nationale du Kenya.

Il est regrettable de voir que des États dans la région n'élaborent ni ne mettent en œuvre des traités ou des politiques qui permettraient d'ouvrir pleinement leurs frontières à la libre circulation des personnes, des biens et des services, a affirmé M. Ndindiri. Cette situation est exploitée par des étrangers qui parviennent à gagner plus d'argent

en faisant du commerce avec la région que les locaux au sein de leur propre région. Certains produits horticoles provenant du Kenya sont exportés vers l'Europe avant d'être réexportés à grands frais vers des pays africains. Il serait bien plus judicieux d'expédier ces produits à travers des frontières communes, réduisant ainsi coûts et délais, a-t-il expliqué.

« Des efforts doivent être déployés afin de promouvoir et encourager le commerce intra-régional, le développement commun des infrastructures et la libre circulation des personnes et des services d'un pays à l'autre, tel que c'est déjà le cas dans les États européens et américains » a-t-il conclu. ●



M. Samuel Ndindiri : « Promouvoir et encourager le commerce intra-régional »

M. Sammy Mwaura, Directeur général, Alliance du secteur privé kenyan

Les progrès des réformes réglementaires

M. Sammy Mwaura a mis en avant le mandat du parlement, notamment ses rôles législatif et de supervision. Sur le plan de la législation, M. Mwaura a fait remarquer que le parlement kenyan adopte, en général, cinq à sept lois par an, tandis que la moyenne dans les pays du Commonwealth est de plus de 30 lois par an. Quant à la supervision de l'exécutif, le député la décrit comme « faible et sapée par une politique erronée ».

Il y a toutefois eu quelques « progrès dans un nombre de réformes du secteur public, telles que la séparation entre les rôles d'élaboration des politiques, des réglementations et la réalisation des services, les politiques relevant désormais de la fonction principale des ministères, alors qu'ont été créés des organismes gouvernementaux semi-autonomes pour la réglementation et les réalisations de services » a-t-il précisé.

Des réformes ont également été mises en œuvre dans le cadre de la Loi sur l'eau de 2002, qui a apporté des améliorations en termes de performance du secteur et renforcé la responsabilisation. « En ce qui concerne la législation et la supervision, une approche efficace contribuera à améliorer l'ensemble du climat d'affaires national » a conclu M. Mwaura. ●

L'Hon. Catherine Kimura, représentante du Président de l'Assemblée législative est-africaine

« Libérons le potentiel de l'agriculture »

L'agriculture est à juste titre un thème central dans le cadre de la croissance du secteur privé en Afrique de l'est et dans la région des Grands lacs, a affirmé l'Hon. Catherine Kimura, qui s'est exprimée au nom de l'Hon. Abdurahin Abdi, Président de l'Assemblée législative est-africaine.

« J'encourage ce séminaire à reconnaître le rôle crucial de l'agriculture dans la sécurité alimentaire, la croissance économique et l'établissement des fondations pour les processus de diversification économique. Libérer le potentiel de l'agriculture est - et doit rester - une priorité majeure pour les gouvernements nationaux, les parlementaires, les bailleurs de fonds... et le secteur privé » a-t-elle déclaré.

L'avantage du dialogue entre les parlementaires et les entrepreneurs, a souligné l'Hon. Kimura, réside dans l'établissement de fondations solides pour les réformes du climat d'affaires. Un dialogue continu entre les deux parties est susceptible de sensibiliser les gouvernements aux contraintes et aux points de vue du secteur privé, et de mener à de meilleurs programmes et à des réformes réalisables.



« L'agriculture est une priorité pour les parlementaires » a affirmé l'Hon. Catherine Kimura

Les parlementaires doivent soutenir le secteur privé, et créer une forme de poids et contrepoids. « Je vous encourage à baser vos délibérations sur une large assise afin de ne pas renforcer les intérêts partisans », a poursuivi l'Hon. Kimura. Des efforts doivent être déployés pour inclure les petites et moyennes entreprises afin d'établir un vaste soutien pour le développement du secteur privé en Afrique de l'est », a-t-elle affirmé. ●

Deuxième session : L'état des lieux du monde des affaires en Afrique de l'est

M. M'Hamed Chérif, BizClim (Climat des affaires ACP)

« Les parlementaires doivent mettre en œuvre les réformes et trouver une solution pour les réclamations »

Directeur général de BizClim, M. M'Hamed Chérif a exposé aux participants que son organisation a aidé un certain nombre de gouvernements africains à améliorer le climat des affaires dans leurs pays et à dynamiser le secteur privé. M. Chérif a aussi déclaré qu'un grand nombre d'erreurs ont été commises sur le plan des politiques agricoles, citant en exemple, le contrôle des prix.

Il a affirmé que les accords régionaux de libre-échange dotés d'un cadre réglementaire étaient la voie du progrès. « Il faut être attentif aux besoins des ruraux pauvres, car ils forment un vaste marché de consommateurs. » Décider de cultiver les terres pour les biocarburants, au détriment des cultures vivrières, représente un dilemme que le Kenya et le Mozambique

soulèvent déjà dans le cadre des négociations au sein de l'OMC. M. Chérif a ensuite souligné le rôle important et influent que les parlementaires doivent jouer lors de la rédaction et du vote des textes de loi.

BizClim gère actuellement à travers l'Afrique 25 projets qui ont pour thème l'amélioration du climat des affaires et des cadres réglementaires sur le continent. M. Chérif a fait remarquer qu'« il ne s'agit pas uniquement d'une question de bonne gouvernance selon les termes de la Banque mondiale, ni d'actes de corruption selon Transparency internationale, mais qu'il existe un réel besoin de mettre effectivement en œuvre les réformes et de disposer d'un système qui permettra de résoudre les réclamations. » •



« Il est important que les parlementaires participent au débat sur les biocarburants » a déclaré M. M'Hamed Chérif.

M. Linus Gitahi, PDG de Nation Media Group, Kenya

« La liberté des médias soutient la sécurité alimentaire »

Les médias peuvent contribuer à la lutte contre la famine et à assurer la sécurité alimentaire, a affirmé M. Linus Gitahi, PDG de Nation Media Group, Kenya.

Les journaux kenyans, tels que le « Daily Nation » de M. Gitahi, ont joué un rôle crucial dans la prévention d'une catastrophe à grande échelle au Kenya en 1998, en publiant des articles sur la famine sévissant dans la région du Turkana, crise que le gouvernement national semblait vouloir ignorer, voire nier. Grâce à l'attention médiatique, a expliqué M. Gitahi, une opération d'aide a considérablement réduit le nombre des victimes.

Il a affirmé que l'investissement dans les ressources qui renforcent la démocratie et soutiennent la responsabilité devant le peuple et la liberté des médias, protège plus de personnes contre les conséquences des échecs agricoles. « Aucune famine ne s'est produite dans un pays doté d'une presse libre et d'élections régulières » a poursuivi M. Gitahi, se référant à la célèbre déclaration d'Amartya Sen, lauréat du Prix Nobel



d'économie. M. Gitahi a également souligné le besoin pour les parlementaires européens de faire pression sur les gouvernements afin qu'ils suppriment les subventions agricoles, permettant ainsi l'avènement d'un véritable marché libre pour les produits agricoles. Lever les obstacles au commerce permettra à des fonds importants, destinés à l'investissement, d'affluer, et créera des emplois dans les communautés agricoles. •

« La démocratie et une presse libre réduisent la famine » a déclaré M. Linus Gitahi.



M. Victor Mathale, Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique, Conseiller auprès du Secrétariat du NEPAD pour les Initiatives du secteur privé

« Le NEPAD promeut l'intégration économique régionale »

L'intégration et la coopération économiques peuvent renverser le déclin des produits africains sur un marché mondial où la concurrence s'intensifie, a affirmé M. Victor Mathale. L'initiative NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) encourage les leaders africains à inclure l'intégration dans les efforts de développement.

En dépit de l'accélération des taux de croissance africains, une avancée

significative est encore nécessaire pour atteindre le taux de 0,7 %, requis pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'amélioration des conditions de vie. Les Chefs d'État ont appelé à « une plus grande et plus active implication du secteur privé dans la mise en œuvre des projets du NEPAD », notamment dans les processus d'intégration régionale, trop importants pour être laissés aux seuls gouvernements. •



M. Victor Mathale

Professeure Maggie Kigozi, Directrice exécutive, Agence de promotion de l'investissement, Ouganda

« L'Afrique de l'est : une région idéale pour l'investissement »

Étant donné sa stabilité politique et sa sécurité, l'Afrique de l'est représente une région idéale pour l'investissement, a déclaré la Professeure Maggie Kigozi. Elle offre aussi une série d'autres incitations aux investisseurs du secteur privé, telles que la stabilité économique, le bon niveau des infrastructures, la diversité des marchés, la productivité élevée, la compétitivité de la main-d'œuvre, un système bancaire et financier libéralisé, son système judiciaire, l'ouverture du dialogue, et une bonne qualité de vie.

Soulignant les progrès accomplis sur le plan de la stabilité politique et de la sécurité, la Professeure Kigozi a évoqué les « améliorations sur le plan de la démocratie, la liberté de la presse, les droits de l'homme et l'égalité entre les femmes et les hommes », ainsi que la constitution et la décentralisation du gouvernement.

Les défis futurs à relever sont : « compter plus de partis politiques, renforcer l'électorat, et aussi moderniser les forces de

police et l'armée » a-t-elle ajouté. Il faut aussi davantage de coopération entre l'Ouganda, le Soudan, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi •



« L'Afrique de l'est est une région sûre pour les affaires » a dit la Professeure Maggie Kigozi.

Débat

Dans les discussions qui ont suivi, la Professeure Kigozi a été interrogée à propos des investissements dans les infrastructures ougandaises de transport, attendu que les entreprises préfèrent les profits à court terme - comme par exemple dans les télécommunications - aux projets de construction routière, notamment celui d'une liaison routière adéquate entre l'Ouganda et la République Démocratique du Congo. M^{me} Kigozi a reconnu le besoin de réelles améliorations du réseau routier qui impliqueraient le secteur privé, et a suggéré l'utilisation de péages routiers comme moyen de récupérer rapidement les investissements. Un autre député a mentionné qu'en dépit des difficultés pour se positionner sur les marchés mondiaux, les pays africains trouvaient plus facile de faire du commerce avec l'Occident, malgré les conditions rigoureuses rencontrées, qu'au plan régional, surtout au sein du COMESA. La Professeure Kigozi a expliqué que le commerce régional existe bel et bien, mais qu'il n'est pas documenté et que des rapports informatisés sont nécessaires. •



Troisième session : L'Engagement parlementaire dans le PDDAA

M. Tesfai Teclé, Directeur-général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

« Les Africains doivent investir plus dans l'agriculture et la recherche »

L'intervention de M. Teclé s'est attardée sur les possibilités, pour les parlementaires africains et européens, de contribuer au PDDAA (le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine), et sur les motifs pour lesquels l'agriculture est si importante. Il a affirmé que le développement agricole doit devenir l'une des principales priorités dans le développement global du continent, si l'Afrique entend résoudre efficacement le problème de la pauvreté. « Parmi les facteurs qui entravent le développement agricole, et auxquels les parlementaires doivent se confronter, figurent : les catastrophes naturelles, la faible intégration des marchés aussi bien sur le plan régional

qu'international, l'insuffisance des investissements privés, et l'inadéquation des infrastructures » a-t-il expliqué.

La mise en œuvre des politiques du PDDAA a abouti à un financement aussi bien national qu'externe. L'UA, le NEPAD et la FAO collaborent aussi à l'obtention de fonds externes, et aussi bien le COMESA que la CEDEAO ont prévu d'organiser des tables rondes afin de débattre du financement.

M. Teclé a demandé aux parlementaires africains de soutenir la hausse de l'allocation des ressources nationales au développement agricole et de mener campagne pour placer l'agriculture au centre des priorités de développement de leur gouvernement. ●



« Les parlementaires doivent soutenir le PDDAA » a affirmé M. Tesfai Teclé

Les réformes agricoles et agraires sont une nécessité

L'Hon. Lwanyantika Masha, président du Comité de l'EALA chargé des questions Agricoles, du Tourisme et des Ressources naturelles, a fait remarquer que les « pays africains détiennent un potentiel agricole prometteur avec de vastes ressources naturelles, dont une partie est encore sous-utilisée. Il y a beaucoup de bonne terre arable, ainsi que les précipitations et les cours d'eau pour l'irrigation ». L'Hon. Masha a rendu hommage aux parlementaires qui tenaient des discussions avec des entreprises intéressées par la participation et le financement de projets agricoles. Il a expliqué que le Comité dont il faisait partie étudiait une législation destinée à renforcer la sécurité alimentaire dans la CAO, et que l'Assemblée législative est-africaine envisageait d'ores et déjà un projet de loi global sur la Commission du bassin du lac Victoria, qui promeut le développement durable de cette région vitale. Selon M. Masha, le développement agricole exige une réforme agraire accompagnée d'une réforme agricole, avec traduction de la terre en capital. Il a invité les participants à abandonner les méthodes traditionnelles de propriété



foncière car elles restreignent l'accès au capital nécessaire au développement agricole, et aussi afin de garantir que les propriétaires des terres sécurisent leur propriété et leurs titres fonciers.

Également dans le cadre de cette session, M. Philip Kiriro, président de la Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'est, a déclaré que « grâce aux bons résultats de l'agriculture en Afrique, il serait possible de réaliser la croissance économique, de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire. » Il a souligné l'importance des associations agricoles dans l'ajout de valeur à la chaîne alimentaire et l'amélioration de l'agriculture commerciale. ●

Débat

Un participant a objecté que si le PDDAA était à la recherche de financements externes, alors il n'appartiendrait pas aux Africains. Le développement dans les pays asiatiques a, au contraire, réussi sans subventions occidentales. L'Afrique peut en ce sens prendre modèle sur l'Asie, a poursuivi ce participant. M. Teclé a répondu que, dans le cas de l'Asie, les institutions nationales étaient stables, ce qui n'est pas le cas de l'Afrique. Il a également souligné qu'il est nécessaire d'investir dans la recherche et le développement de manière à ce que les Africains puissent compter sur leurs propres capacités. Pour ce qui est des emprunts financiers, il a précisé qu'aussi bien la Chine que l'Inde y avaient eu recours, avec le succès que l'on connaît. Un participant originaire de la RDC a remarqué que l'agriculture était une des grandes préoccupations de tous les pays africains, mais que chaque pays avait ses propres problèmes et avait par conséquent besoin de sa propre solution faite sur mesure. Jusqu'ici, les organisations internationales, telles que la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, ont simplement conseillé à l'ensemble des pays de privatiser. ●

Plus d'informations

Pour plus d'informations sur le PDDAA, consultez www.nepad.org et www.fao.org

Quatrième session : Encourager l'esprit d'entreprise pour résorber la pauvreté

L'Hon. Pétronie Habanabashaka, députée du Burundi, Réseau des femmes parlementaires d'Afrique centrale et le Professeur Cyrille Sigejeje, secrétaire général de la Chambre du commerce du Burundi

Le Burundi est sur le chemin de la reprise

Après avoir enduré une guerre dévastatrice, les femmes du Burundi qui ont survécu se sont regroupées au sein d'associations agricoles, parvenant de cette manière à s'engager dans des activités génératrices de revenu.

Elles ont réussi grâce au micro-financement, a affirmé l'Hon. Pétronie Habanabashaka, en dépit du fait que le secteur agricole avait été durement frappé

par la guerre. « Au Burundi, 26 institutions fournissent aujourd'hui des micro-financements, et le gouvernement a donné son accord pour l'établissement de nouvelles institutions, conformément à la stratégie nationale de promotion du micro-financement, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté » a-t-elle poursuivi.

Le Professeur Cyrille Sigejeje, secrétaire général du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture et de l'Artisanat du Burundi, a

ajouté que le secteur privé au Burundi « est favorable à l'idée d'une combinaison des efforts du secteur privé et du parlement, destinée à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique ». Il a confirmé que le secteur privé burundais était satisfait de l'élaboration du projet du Code de Conduite, et se réjouissait à l'idée de collaborer avec les parlementaires afin de faire avancer la réflexion sur cette importante initiative. ●

Dr. J. Riria, Directrice générale, KWFT

« Investir dans l'agriculture, fournir des financements aux femmes »

« **Q**ui a perdu l'Afrique et qui la reprendra en main ? » a demandé Mme Jennifer Riria, Directrice générale du Fonds kényan de financement pour les femmes (KWFT). Sa réponse ? Les Africains ont perdu l'Afrique, et il appartient aux Africains de la reprendre en main.

Mme Riria s'est définie un défenseur de la diversification des marchés, soulignant que 90 % du travail shamba (agricole) était effectué par les femmes, lesquelles doivent être impliquées dans les programmes de développement, afin d'atteindre les objectifs. Le manque de ressources pour l'investissement agricole est un problème majeur, a-t-elle dit, et l'accès à un crédit financier abordable est restreint, surtout pour les femmes. « Nous avons tous un rôle à jouer : des gouvernements aux parlementaires, en passant par les institutions comme le KWFT ». Mme Riria a appelé les députés à s'impliquer dans la recherche de financements de façon continue, et non seulement en période pré-électorale. Le KWFT fait sa part, a-t-elle dit, en mettant en place une infrastructure répondant



« Il faut engager les femmes dans le développement agricole » a avisé Mme Jennifer Riria.

aux besoins spécifiques des femmes. L'organisation compte 83 bureaux dans le pays, aidant les femmes à accéder aux financements. Elle a aussi mis en place un système d'assurance santé, avec le secteur privé, destiné aux femmes ayant de faibles revenus. Mme Riria a rappelé aux députés que les femmes ne demandaient pas la charité, mais un déboursement efficace de fonds, afin d'aller vers une meilleure qualité de vie. Elle a également demandé l'assistance des partenaires du développement. ●

Debate

Lors des discussions plénières qui ont suivi, de nombreuses questions ont été soulevées, comme par exemple : « le KWFT a-t-il également aidé la création d'emplois dans des secteurs non agricoles ? » Mme Riria a expliqué qu'actuellement le KWFT se consacre en priorité aux femmes ayant un faible revenu et qui n'ont aucun accès à des

produits TIC spécifiquement adaptés. À long terme, elle espère qu'« avec un meilleur accès à l'éducation, aux Technologies de l'information et de la communication, et au financement, les femmes seront mieux à même de s'engager dans des domaines professionnels plus diversifiés. » ●

Mme Nyambura Koigi, Directrice générale, Banque postale du Kenya, présidente du Groupe Afrique de l'Institut mondial des caisses d'épargne

Les entrepreneurs sont déterminants pour une économie en bonne santé

« **U**n entrepreneur est un preneur de risques, il innove dans une entreprise commerciale et sait maximiser les profits. Il répond au besoin d'un marché en entreprenant et exploitant une activité, dont il assume la responsabilité financière, professionnelle et personnelle. »

Mme Nyambura Koigi, Directrice générale, Banque postale du Kenya, a expliqué que les institutions financières étaient continuellement impliquées dans la formation et l'accompagnement des entrepreneurs, en plus de la mise à disposition de crédits et capital. Ces services, visant la réduction de la pauvreté, sont aussi accessibles aux PME et étudiants. Fournir l'accès au financement est un « outil puissant qui donne aux pauvres l'accès à l'opportunité » a-t-elle affirmé. « La charité n'est pas une réponse. Il faut des produits et services abordables, et ils ne peuvent être proposés qu'aux personnes animées d'un esprit entrepreneur qui les demandent ». Les femmes entrepreneurs sont encore confrontées à des difficultés culturelles et au manque de soutien, mais les groupes d'assistance aux femmes notent que les hommes commencent à apprécier la valeur de l'entreprise féminine pour toute la famille. Sur le million de clients que compte la Banque postale, 49 % sont des femmes. ●

Cinquième session : Meilleures pratiques pour la coopération entre parlementaires et secteur privé

M. Augustine Ruzindana, président du Réseau des parlementaires africains contre la corruption, ex-député du parlement ougandais

Faire respecter les codes de conduite

Le but du Réseau des parlementaires africains contre la corruption (APNAC), selon M. Augustine Ruzindana, son président, est de lutter contre la corruption sur le continent africain en réunissant les parlementaires africains dans le cadre de séminaires, conférences et ateliers nationaux, régionaux et internationaux afin de renforcer leurs capacités et leur faire prendre la mesure de leur rôle dans le contrôle de la propagation et l'enracinement de la corruption.

Ces rassemblements de parlementaires permettent à ceux-ci d'établir des liens avec d'autres comités de supervision au sein de parlements à travers l'Afrique et les sensibilise aux différents codes de conduite,

notamment ceux de la Responsabilité sociale des entreprises. L'APNAC espère que « les parlementaires feront partie des solutions pour leurs pays, et non pas du problème, tels qu'ils sont actuellement perçus par le public en Afrique. »

Dans de nombreuses situations, a dit M. Ruzindana, les parlementaires seront amenés à prendre des décisions qui pourront affecter leurs intérêts privés et ceux de leurs amis, parents ou associés, et ils devront comprendre que, de temps à autre, cela risque d'aboutir à un conflit d'intérêt. « Tous les parlementaires sont liés par des codes de conduite visant ces situations, mais le problème est que ces derniers ne sont pas respectés » a-t-il conclu. ●

M. Peter Acquah, Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Bureau régional pour l'Afrique

« Créer des bases saines pour le développement durable »

La conférence de Stockholm de 1972 sur l'environnement a provoqué « pour la première fois, une réflexion sur la durabilité de notre planète » a déclaré M. Peter Acquah, Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique du PNU. Vingt ans plus tard, en 1992, la conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro a aidé les gouvernements à repenser leur développement économique et à trouver des voies pour cesser la destruction des ressources naturelles et réduire la pollution. En 2002, lors du Sommet mondial sur le développement

durable à Johannesburg, les leaders mondiaux se sont réunis afin de constater les progrès réalisés, et réitérer leur engagement envers les accords de Rio. « Les parlementaires ont un rôle déterminant à jouer dans les efforts pouvant mener au développement durable » a poursuivi M. Acquah. Les parlementaires peuvent garantir que des politiques, des lois et des procédures sont mises en place pour réaliser les objectifs de développement de leurs pays et des Objectifs du millénaire pour le développement. Tout aussi déterminant, a-t-il rappelé, est le rôle de supervision des parlementaires.

Le secteur privé joue, lui aussi, un rôle central dans le développement et la réduction de la pauvreté. Là où il existe un secteur privé sain, dynamique et responsable, se trouvent des possibilités meilleures pour le développement durable et la croissance économique, a expliqué M. Acquah, avant de conclure qu'« il est de la responsabilité des parlementaires comme du secteur privé de coopérer afin d'établir des bases saines pour le développement durable ». ●



« Les députés sont déterminants pour le développement durable » a dit M. Peter Acquah.

Le secteur privé est la voie de l'avenir

L'Hon. Hubert Masala, Vice-président du Comité financier et économique de la RDC, a affirmé que les lois du marché doivent être suivies dans la RDC, soulignant que c'était la meilleure manière d'utiliser la vaste quantité de ressources naturelles du pays. « Le secteur privé joue un rôle très important dans l'économie » a-t-il dit avant d'ajouter qu'une disposition dans la Constitution de la RDC stipule que l'État est tenu d'encourager les partenariats et investissements public-privé, et que personne ne doit perdre une propriété privée sans recevoir une compensation adéquate. La Constitution contient aussi une importante disposition visant l'agriculture, que les parlementaires doivent utiliser dans le cadre de leur collaboration avec le secteur privé.

M. Isaac Dallushi, Vice-président de la Chambre du commerce de la Tanzanie, explique qu'au fil du temps, en Tanzanie, le secteur privé a bâti une relation forte avec le gouvernement. Les relations sur le terrain, par exemple entre les députés et les agriculteurs, sont elles aussi importantes et doivent être renforcées.

M. Arun Devani, président de l'East Africa Business Council (Conseil est-africain de l'entreprise), a fait état de ses inquiétudes quant au déplacement à large échelle des personnes des zones rurales vers les zones urbaines, laissant derrière elles les personnes âgées afin qu'elles s'occupent des travaux agricoles. Il a déclaré que les actions innovantes de micro-financement doivent être diffusées dans la région, et les projets évalués d'après leur durabilité, leur efficacité et potentiel d'amélioration de la qualité de la vie et de réduction de la pauvreté. ●

Débat

Un participant de la RDC a déclaré que la Banque mondiale avait poussé la RDC à libéraliser l'extraction des minéraux. Elle a parlé de ces régions minières comme de lieux de « désastre humain » en raison de la déforestation entraînée par l'activité minière. M. Acquah a répondu que le PNU avait pour mission dans la RDC d'aider la législation environnementale et le renforcement des capacités, et que les compagnies minières doivent suivre des normes de Responsabilité des entreprises. ●

Remarques de clôture

« Intensifier les contacts entre les parlementaires africains et européens »

L'Hon. Mike Rugema, membre du parlement du Rwanda, déjà présent lors du séminaire d'Arusha organisé par AWEPA en 2006, s'est réjoui de ce que le secteur privé avait été pleinement impliqué dans ce séminaire, ce qui avait permis d'aboutir à des dialogues constructifs. L'Hon. Egidijus Vareikis, membre du Parlement de Lituanie et Vice-président d'AWEPA, a félicité les députés pour le remarquable travail accompli par les groupes de travail et exprimé son enthousiasme quant à l'avenir de l'agriculture africaine. M. Samuel Ndindiri, Greffier du Parlement du Kenya a invité les participants à envisager les questions « en cours » en effectuant le suivi attentif au plan national du Code de conduite et du Cadre pour l'action parlementaire. Lors de la clôture du



L'Hon. Mary Mugenyi, membre du Parlement panafricain, a clôturé le séminaire.

séminaire, l'Hon. Mary Mugenyi, Membre du Parlement panafricain et députée de l'Ouganda, a exhorté les parlementaires africains et européens à intensifier leurs contacts afin d'apprendre « mutuellement les uns des autres ».

AWEPA souhaite également remercier, pour leurs efforts inestimables, les Présidents de session suivants : l'Hon. Professeur A. Olweny, député du Kenya ; l'Hon. Winifred Masiko, député de l'Ouganda et membre du Groupe de contact du NEPAD de Parlementaires africains ; l'Hon. Kilotsi Mporogomyi, député de la Tanzanie ; M. John Corrie, ancien député du Royaume-Uni et conseiller, Research into Use. ●

Efficacité de l'aide

L'a Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide peut constituer une source d'inspiration pour l'amélioration du développement du secteur privé, a indiqué M. Joe Frans, ancien député suédois.

L'a Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide a été adoptée en mars 2005 par plus d'une centaine de pays bailleurs et de pays en développement. En signant ce document, ils ont convenu pour la première fois de mesurer les succès accomplis dans l'amélioration de

l'efficacité de l'aide, grâce à une série d'indicateurs et de cibles. La Déclaration de Paris promeut un modèle de partenariat qui améliore la transparence et la responsabilisation sur le plan de l'utilisation des ressources destinées au développement. Elle reconnaît que, pour que l'aide soit réellement efficace, ait plus d'impact et d'équilibre, des mécanismes de responsabilisation sont nécessaires.

Certains pays parmi les plus riches et les plus pauvres dans le monde ont souscrit à

la cinquantaine d'engagements, qui vise à rendre l'aide plus efficace. Les engagements se répartissent autour de cinq grands axes : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats, et responsabilité mutuelle. Les pays donateurs, par exemple, ont accepté de baser leurs conditions d'attribution d'aide aux pays en développement sur la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) de chaque pays. En retour, les pays en développement, avec l'aide des donateurs, ont convenu de réformer les systèmes locaux à chaque fois qu'il sera nécessaire d'améliorer leur capacité à gérer les ressources destinées au développement.

Les indicateurs permettant de mesurer les progrès ont aussi été établis et un processus d'évaluation continue de la Déclaration est coordonné par l'OCDE-DCD. ●

Pour plus d'informations, consulter : www.oecd.org - Direction de la coopération pour le développement (DCD-CAD)/Efficacité de l'aide.



M. Joe Frans, ancien député du Parlement suédois.

Au cours du séminaire, les participants se sont répartis en groupes de travail au niveau national afin d'évaluer les progrès réalisés dans l'amélioration de l'environnement d'affaires, notamment depuis le Séminaire d'Arusha en 2006. En outre, des actions futures essentielles ont été identifiées. Le résumé des éléments principaux de ces discussions est le suivant :

Burundi	
Progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Questions parlementaires posées au gouvernement sur le thème du secteur privé • Législation adoptée afin de simplifier les procédures administratives et fiscales • Lobbying actif de la part des parlementaires afin de promouvoir les affaires dans leurs régions et attirer les investissements vers leurs circonscriptions
Actions à entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier un atelier destiné à simplifier davantage les procédures administratives et fiscales • Promouvoir les échanges d'informations et le dialogue entre les parlementaires et le secteur privé • Les parlementaires et le secteur privé s'engagent à participer aux réunions communes concernant le NEPAD et d'autres institutions multilatérales
Érythrée	
Progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • La législation fiscale a été révisée en 2005 et il existe un centre d'investissement à guichet unique • Une banque à vocation de développement économique a été établie • Législation de type tolérance zéro pour les cas de corruption
Actions à entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> • Des réunions avec les parties prenantes ont été planifiées
Éthiopie	
Progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • La politique fiscale a été modifiée en 2006 et il existe un centre d'investissement à guichet unique • Une commission sur la corruption a été créée au parlement, avec un médiateur • L'agence de promotion des PME (spécialement destinée aux jeunes et aux femmes) fait son rapport au parlement
Actions à entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'ateliers sur le COMESA et l'OMC • Vérification parlementaire trimestrielle des dépenses, et visites sur le terrain semestrielles
République démocratique du Congo	
Progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe désormais un comité mixte députés/secteur privé auprès de l'Assemblée nationale de la RDC • Des comités parlementaires sur le commerce transfrontalier ont été formés • Les députés s'apprentent à voter un projet de loi destiné à lutter contre la corruption
Actions à entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions entre les députés et les représentants du secteur privé seront organisées 3 fois par an • Harmonisation de la législation fiscale et relative au commerce transfrontalier
Djibouti	
Progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à l'étude du PNUD concernant les obstacles au commerce et à l'investissement, le parlement a débattu puis adopté des solutions telles que le Code de l'investissement, droit du travail, arbitrage, centre d'investissement à guichet unique • Ligne d'assistance contre la corruption (hotline) • Financement établi pour les PME grâce à un système de micro-financement axé sur les femmes et un programme anti-pauvreté • Atelier annuel régulier sur le COMESA
Actions à entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire une étude d'évaluation des accomplissements des solutions • Une enquête parlementaire sur l'inflation a été planifiée • Donner la priorité aux jeunes, aux femmes et aux communautés rurales dans les PSRP
République du Congo	
Progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de lois votés lors des 10^e et 11^e Sessions du Parlement de la RDC, et ratification des conventions relatives à l'harmonisation de la législation fiscale et visant le commerce transfrontalier • En coopération avec le Ministère des femmes, les Membres du Parlement soutiennent les PME • Le Comité parlementaire chargé des questions économiques collabore désormais étroitement avec le Ministère de l'agriculture
Actions à entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> • Simplifier les systèmes de délivrance des visas afin d'améliorer le commerce transfrontalier • Les députés soutiendront et promouvoir des politiques destinées à soutenir davantage les PME, principalement adressées aux femmes et aux jeunes • Les députés promouvoir les sociétés qui offrent l'exemple des meilleures pratiques pour le secteur agricole

Progrès réalisés et Plans d'action par pays

Tanzanie	
Progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> Loi anti-corruption de 2007 adoptée en avril 2007 Le processus du MAEP a débuté en Tanzanie Le Centre d'investissement de la Tanzanie a raccourci, faisant passer de 6 mois à 14 jours, les délais nécessaires à l'obtention d'un permis pour une entreprise Les Commissions parlementaires assistent l'action du Président destinée à renforcer le secteur privé
Actions à entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une structure formelle de consultation avec le secteur privé pour les projets de lois pertinents La Commission sur le Commerce et l'Investissement doit débiter les réunions avec le Secrétariat du NEPAD et établir une Unité NEPAD auprès du Parlement Les Commissions parlementaires assureront le suivi de l'Union douanière de la CAO, de la rationalisation de l'investissement dans la CAO, et du processus du MAEP Réviser les lois relatives au développement du secteur privé et à l'agriculture afin de proposer des amendements et des révisions si nécessaire Distribuer et réviser les documents PSRP/PDN au Parlement
Ouganda	
Progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> Le Parlement a établi les éléments suivants : Statuts de l'Inspection du gouvernement (IGG), Code de déontologie des dirigeants (<i>Leadership Code</i>), Tribunal de commerce, Cour d'appel chargée des litiges fiscaux (<i>Tax Appeals Court</i>) Un programme d'industrialisation est à l'état de projet Le Parlement soutient des entreprises modèles telles que NAADS, BIDCO, les entreprises du secteur de la canne-à-sucre, le plan de caféiculture
Actions à entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> Les Commissions parlementaires consultent les parties prenantes sur des thèmes spécifiques Amélioration du Code de l'investissement et autres législations commerciales, et incitation à l'accélération du passage de ces projets de loi à travers le Parlement Réduire les barrières non tarifaires, par exemple le contrôle policier des véhicules commerciaux Élaborer une note de synthèse destinée à améliorer et à orienter un budget favorable à la performance du secteur privé
Kenya	
Progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> Les parties prenantes parlementaires, telles que KEPSA, exercent un lobbying auprès du Parlement sur les projets de lois en discussion et concernant le secteur privé Le Parlement a soutenu le secteur des entreprises, ainsi les biens TIC ont été détaxés, les législations commerciales améliorées Le Parlement a adopté une Politique nationale en faveur de la jeunesse - un Fonds destiné à la jeunesse et un Fonds destiné aux femmes afin d'encourager les vocations d'entrepreneur
Actions à entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> Les représentants de la société civile ont participé à l'élaboration du plan d'action, toutefois ce dernier ne sera finalisé avec les parlementaires qu'après l'élection
Rwanda	
Progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> Les consultations entre le Parlement et la Fédération rwandaise du secteur privé ont eu lieu Des lois importantes ont été adoptées en matière de corruption, blanchiment d'argent, facilitation de l'investissement, code de conduite des dirigeants politiques, enregistrement foncier, environnement et immatriculation des sociétés Le Rwanda a été le premier pays à être Évalué par ses pairs dans le cadre du MAEP Une Unité de recherche destinée à mieux informer les parlementaires a été créée
Actions à entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> Des institutions clés pour le soutien à l'investissement ont été créées, par exemple RIEPA, RBS et RURA Atelier national pour les parlementaires et le secteur privé (novembre 07) Réunions parlementaires avec les parties prenantes Analyse du budget 2008 pour le soutien de la Stratégie de réduction de la pauvreté et de développement économique (SRPDE) du Rwanda
EALA	
Progrès réalisés	<ul style="list-style-type: none"> Les Commissions chargées de l'Agriculture et du Commerce et investissement ont visité les ports du Lac Victoria avant de voter la loi réglementant le Bassin du lac Consultations à Mombasa et à Dar es Salaam lors de l'harmonisation de l'Union douanière de la CAO Consultations avec l'East Africa Business Council (Conseil est-africain de l'entreprise), la Banque mondiale et la Banque africaine de développement Réglementations de commerce et contrôles de sécurité mis en place le long des frontières communes afin d'améliorer le commerce
Actions à entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des consultations avec les représentants des secteurs privé et agricole Poursuite de l'harmonisation des échanges transfrontaliers et de la politique fiscale à l'échelle de la CAO en incluant le Rwanda et le Burundi Soutien des politiques en faveur du développement économique et de sécurité du bassin du lac Victoria, du littoral est-africain et de l'infrastructure Créer un centre d'information parlementaire dans les 3 prochaines années

Vers un code de conduite engageant les Parlementaires et le secteur privé

NAIROBI, KENYA, 27-28 septembre 2007

Projet d'un code de conduite – pour discussion

PRÉAMBULE

Nous les participants au Séminaire organisé par l'AWEPA, à Nairobi, avons pour but d'établir une coopération entre le secteur privé et les Parlementaires dans l'intérêt de promouvoir un développement durable au sein de l'Afrique.

Ce document reflète les discussions qui ont eu lieu dans les comités de rédaction des experts ainsi que pendant les sessions plénières tant pour le Séminaire d'Arusha (septembre 2006) que pour le Séminaire de Nairobi (septembre 2007).

Il est souhaité que ce document soit maintenant discuté et adapté au niveau national.

Nous sommes conscients du nombre important de bases législatives en faveur du développement durable et des droits de l'Homme en Afrique incluant la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, le Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant et la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (version corrigée).

PRINCIPES DE L'ENGAGEMENT

Nous respectons les principes démocratiques, les institutions démocratiques et le droit constitutionnel y compris l'indépendance des parlements, les commissions électorales et judiciaires ainsi que les principes de bonne gouvernance.

Nous établirons des relations basées sur une confiance mutuelle ainsi qu'un engagement personnel et professionnel de coopération éthique.

Nous nous engageons à coopérer légalement, honnêtement et en toute transparence.

Nous adhérons aux concepts de diversité et de multiculturalisme.

Nous nous respectons les uns les autres et nous efforçons de créer un environnement tolérant et libre de toute violence, discrimination, intimidation et harcèlement.

Nous reconnaissons la légitimité des intérêts de certaines parties concernées et respectons les droits humains en toutes circonstances.

Nous rejetons aussi bien la corruption que l'impunité.

LA RÉALISATION DE NOS OBJECTIFS

Nous ferons tout notre possible pour prévenir l'exploitation illégale et destructrice des ressources, la destruction des moyens de subsistance, la violation des droits de l'homme, la violation des droits à l'emploi et du travail, la violation des droits fonciers et nous veillerons à garantir une justice environnementale.

Nous tâcherons d'empêcher les hausses excessives des prix pour les produits et services qui ont un effet négatif pour la société.

Nous œuvrerons à la promotion de pratiques commerciales qui n'endommagent pas l'environnement.

Nous interdirons l'usage de produits et procédés nuisibles à l'environnement.

Nous respecterons les droits des communautés et en particulier les classes défavorisées de la société.

Il faudrait prendre en compte les vues et intérêt des communautés locales :

- En s'appuyant sur les connaissances locales et indigènes dans les projets de développement et dans leur mise en œuvre ;
- En encourageant une participation effective de toutes les parties concernées dans les prises de décision ;
- En impliquant toutes les parties concernées y compris les femmes, la jeunesse, et les communautés locales dans la planification et la gestion intégrée des ressources en terre et en eau ;
- En encourageant le rôle d'observateur des communautés et médias locaux pour qu'il y ait une réalisation effective et transparente des projets ;
- En fournissant des conseils juridiques aux communautés locales lorsque cela s'avère nécessaire pour les aider à protéger leurs propriétés et leurs droits

Nous veillerons à assurer la prudence financière, sociale et environnementale lors de la mise en place des projets de partenariats entre les secteurs public et privé (PPP) en préconisant des mesures préalables telles que des analyses approfondies des besoins, des analyses de budgets, et des études de faisabilité.

Nous veillerons à assurer que les meilleurs principes et pratiques sont respectés en ce qui concerne la sécurité, la santé, l'environnement et la gestion durable de la réalisation des projets.

Nous veillerons à encourager, à faciliter et à fournir des mesures d'incitation pour l'esprit d'entreprise motivé par des raisons sociales et environnementales et non pas seulement par le profit.

MISE EN ŒUVRE DE NOS PRINCIPES

Nous promettons de respecter toutes les lois, les réglementations et les normes qui s'appliquent aux différentes activités.

Nous respecterons les normes et règlements professionnels qui s'appliquent à nous.

Nous satisferons les critères pertinents qui ont été mis en place dans les documents d'acquisition et nous nous conduirons de manière éthique et légale dans toutes les procédures d'offre qui seront soumises.

Nous adopterons les codes pour pouvoir nous attaquer à la corruption et persisterons dans l'application de ceux-ci conformément à la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Lorsque nous serons d'avis que les objectifs ou les activités de toute partie prenante ne sont pas éthiques, sont illégales ou sont contraires aux bonnes pratiques professionnelles, y compris au Code de Conduite, nous serons dans l'obligation d'en informer les autorités compétentes.

Nous ne tolérerons aucune recommandation d'un quelconque service de toute entreprise ou organisation avec laquelle il y aurait des intérêts financiers, commerciaux ou autres intérêts non-déclarés impliquant les parties prenantes.

Nous ne chercherons pas à utiliser notre influence, y compris notre influence financière directement ou indirectement pour obtenir des avantages indus.

Nous nous conduirons en tout temps de façon professionnelle, éthique et raisonnable et n'imposerons aucune pression ou influence inappropriée dans nos activités. Nous traiterons tous les fonctionnaires publics avec courtoisie et respect.

Nous respecterons et protégerons les informations confidentielles conformément aux lois locales et nationales ainsi qu'aux normes professionnelles. >>

>> Nous acceptons le fait que chacun de nous est responsable de la mise à jour du savoir professionnel, du partage des meilleures pratiques, et que nous ne devons pas utiliser les informations confidentielles à des fins personnelles.

RECOMMANDATIONS POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Nous mettons l'accent sur le besoin d'utiliser un langage facilement compréhensible afin d'encourager les entreprises à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Nous croyons que le renforcement de la RSE est lié au principe de responsabilité dans le secteur privé et qu'il est un élément essentiel pour faire face aux défis sociaux de la mondialisation économique ;

Nous reconnaissons qu'un débat reste ouvert entre les parties prenantes sur la définition appropriée de la RSE et que le concept d'« au-delà de la conformité » pourrait permettre à des entreprises de revendiquer une responsabilité sociale tout en ne respectant pas les lois locales ou internationales.

Nous acceptons le fait que la RSE est une intégration volontaire des aspects environnementaux et sociaux dans les opérations du secteur privé au-delà des obligations légales et contractuelles, nous croyons que les politiques RSE devraient être promues sur leurs mérites et n'être ni des remplacements pour les réglementations appropriées, ni une approche camouflée pour l'introduction d'une telle législation.

Nous croyons que la RSE devrait s'attaquer à de nouveaux champs d'action : formation continue, organisation du travail, égalité des chances, inclusion sociale, développement durable et éthique, afin d'opérer en tant qu'outil supplémentaire pour la gestion du changement industriel.

Nous notons une contradiction entre les stratégies concurrentielles d'approvisionnement des sociétés visant une amélioration continue dans la flexibilité et les coûts d'une

part, et les engagements volontaires de la RSE, cherchant à éviter les pratiques d'exploitation des salariés d'autre part ; nous accueillons un dialogue plus approfondi à ce sujet.

Nous reconnaissons que la RSE est un important moteur pour le secteur privé et appelle à l'intégration des politiques sociales comme le respect des droits des travailleurs, une politique de salaires équitables, et la non-discrimination.

Nous mettons l'accent sur le fait que la RSE s'applique tant aux organisations gouvernementales et ONG qu'au secteur privé.

Nous considérons que, dans le cadre de la RSE, les entreprises devraient parrainer les activités culturelles et éducatives qui enrichissent les politiques nationales et régionales dans le domaine de la culture et de la formation continue ;

Nous faisons appel aux gouvernements nationaux et aux organisations régionales pour qu'ils prennent en compte le commerce équitable et explorent systématiquement comment utiliser cette expérience dans le contexte de la RSE ;

Nous invitons les entreprises multinationales qui possèdent des moyens de production dans des pays tiers à respecter les normes de l'OIT, les conventions sociales et environnementales et les accords internationaux afin qu'un équilibre mondial entre croissance économique et normes sociales et environnementales supérieures puisse être atteint ;

Nous mettons l'accent sur l'importance de promouvoir l'emploi des femmes tout en combattant la discrimination dans le cadre de la RSE, pour encourager la participation des femmes à tous les niveaux de direction. Nous pensons que l'impact potentiel des politiques RSE demeure plus important en relation avec les chaînes d'approvisionnement mondiales des entreprises, pour faciliter des investissements responsables afin d'aider à la lutte contre la pauvreté dans les pays en voie de développement, promouvoir des bonnes conditions de travail, soutenir le commerce équitable, une bonne gouvernance, ainsi que la réduction des violations des normes internationales y compris les normes du travail par les entreprises dans les pays dont les régimes de régulation sont faibles ou non existants.

Nous pensons qu'il devrait y avoir un dialogue continu entre les parlementaires et le secteur privé sur tous les aspects de la RSE.

RESPECT DU CODE

Le Code de Conduite s'applique à tous ceux qui sont impliqués dans l'engagement Secteur Privé/Parlement quels que soient leur position ou rôle individuel.

Nous promouvons et encourageons le Code de conduite dans nos activités quotidiennes par le biais d'un leadership personnel et d'une pratique professionnelle.

Nous encourageons la consultation et recherchons les conseils, selon les circonstances, à partir des ressources disponibles pour assurer l'application et le suivi du Code.

Nous protégerons contre les représailles de toutes sortes pour la dénonciation de conduites illégales ou contraires à l'éthique lorsqu'elle a été faite en toute bonne foi.

Nous protégerons contre toute allégation de corruption malveillante ou fausse.

APPLICATION DU CODE

Nous proposons que le projet du Code soit présenté pour être discuté dans chaque Parlement, aux Parlements Panafricain et Européen ainsi qu'à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE.

Nous proposons que l'AWEPA fournisse un Centre de contact permanent en vue de s'occuper des questions d'éthique sensibles soulevées dans le Code. À titre d'exemple, il s'agirait par cette voie d'aviser l'AWEPA de toute pression inappropriée exercée sur nous.

Nous proposons que l'AWEPA aide à former notre personnel sur les principes du Code et nous assiste dans la mise en place d'une formation continue dans ce domaine.

Nous avons pour but la réalisation d'une coopération internationale mutuelle dans l'application du Code à travers les continents africain et européen.

Nous envisageons d'harmoniser le Code de conduite par rapport aux lois et traités existants, ou réciproquement.

Nous recommandons que le Code soit distribué aux associations du secteur privé et aux chambres de commerce pour information et discussions.

Le Code de conduite peut également être consulté sur le site Internet d'AWEPA à l'adresse suivante : www.awepa.org



Cadre pour l'Action Parlementaire sur le PDDAA

NAIROBI, KENYA, 27-28 septembre 2007

PRÉAMBULE

Le développement agricole en Afrique est une composante vitale de la réduction de la pauvreté, tel que reconnu dans le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), qui fut adopté en 2003. Afin d'assurer la réalisation du PDDAA, les parlementaires ont un rôle crucial à jouer aux niveaux national, régional et Panafricain, et cela, en coopération avec les initiatives des Communautés Économiques Régionales.

Étant donné la Déclaration de Maputo sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire en Afrique lors du Sommet de l'Union Africaine (juillet 2003) où les Chefs d'États et de Gouvernements Africains se sont mis d'accord sur la mise en œuvre du PDDAA en accordant à l'agriculture la priorité maximale et en élevant les allocations du budget pour l'agriculture à au moins 10 % des dépenses publiques totales des pays individuels pour l'année 2008 afin de contribuer à la croissance économique partout dans la région ;

Convaincu de l'importance du Protocole à la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme en Afrique (2003), déclarant que les femmes ont droit à des produits alimentaires nutritifs et suffisants, et que toutes les mesures appropriées devront être prises afin de faciliter l'accès à la terre pour les femmes et leur garantir le droit à la propriété, quelle que soit leur situation de famille ;

Attentif au Plan d'Action de l'Initiative sur l'Environnement du NEPAD, adoptée par les Chefs d'États et de Gouvernements Africains lors du Sommet de l'Union Africaine à Maputo (2003), qui fournit un cadre approprié pour l'établissement d'un partenariat solide pour la protection de l'environnement entre l'Afrique et ses partenaires, basé sur les engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies ;

Observant le travail important ainsi que les recommandations de la Déclaration du Cap : « Recommandations des Parlementaires appuyant les Objectifs du PDDAA en défendant les Réussites Agricoles pour l'Avenir de l'Afrique » (mai 2006), qui identifie les actions qui devraient être réalisées par les différentes parties prenantes, y compris les parlementaires ;

Se rappelant les résolutions des Chefs d'États et de Gouvernements de l'Union Africaine lors du Sommet d'Abuja sur la Sécurité Alimentaire, le Sommet « Poisson pour Tous », le Sommet de l'Afrique sur les Engrais et le Sommet du Cacao (2006) ;

Il en résulte les points suivants :

À la demande de la Commission de l'Union Africaine (UA), conformément à l'appel urgent des Chefs d'État de l'UA et à l'engagement du NEPAD et de l'AWEPa envers la promotion des actions parlementaires par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Parlementaires qui assistent à la réunion ci-dessus s'engagent à entreprendre une ou plusieurs actions citées ci-dessous et à promouvoir la participation au sens le plus large des autres parlementaires auxdites actions au cours des douze prochains mois :

- *Conférences de Presse Nationales et des Circonscriptions*
Aussitôt après cette réunion, des entretiens seront organisés avec les représentants de la presse et des médias nationaux et locaux afin d'informer la population sur les développements. Des exposés ultérieurs chercheront à faire connaître des exemples de réussite en matière d'innovation agricole qui contribuent au contenu du PDDAA.
- *Séances Publiques et Parlementaires sur le PDDAA et les plans nationaux incorporés*
Aussitôt que le programme le permettra, il y aura des séances pour renseigner en détail, de façon intégrée et multisectionnelle, les collègues parlementaires. Ce sera aussi l'occasion d'écouter les points de vue de la société civile, du secteur privé et de la communauté internationale sur les recommandations relatives à la politique agricole.
- *Débat en Commission Permanente sur l'Agriculture et autres Commissions permanentes concernées*
Les Participants au séminaire qui siègent à la Commission Agriculture de leur Parlement s'accorderont avec la Présidence sur l'inclusion du PDDAA dans le programme.
- *Résolution Parlementaire sur un Livre Blanc*
Lorsque aucun Livre Blanc sur l'Agriculture n'est disponible, les Participants au séminaire revendiqueront formellement ce dernier par une résolution parlementaire.
- *Renforcement des Capacités et Recherche pour assister les Parlementaires*
Le renforcement permanent des capacités des parlementaires afin de leur fournir des informations actualisées, qui faciliteront les débats et discussions ainsi que les prises de décisions, constituent une partie cruciale des processus de mise en œuvre du NEPAD et du PDDAA et doit donc être facilité. Une attention particulière devrait être accordée à la formation et à l'information, dans ce domaine, aux nouveaux parlementaires.
- *Rôle de la recherche*
Les organisations nationales et internationales de recherche agricole sont appelées à travailler avec les parlementaires pour qu'ils puissent ensemble porter les bénéfices de la recherche existante à leurs pays ainsi qu'à leurs circonscriptions et donc réduire la pauvreté et promouvoir le développement.
- *Travail sur le terrain*
Les parlementaires devraient travailler de façon active pour soutenir le développement rural et agricole dans leurs circonscriptions. Il peut s'agir d'encourager la recherche, la formation, les services d'accompagnement et le développement du secteur privé.
- *Le Suivi et l'Évaluation*
Les partenaires du Programme Mobiliser les Parlements en faveur du NEPAD (MPN) entreprendront un processus continu de suivi et d'évaluation, en collaboration avec les initiatives existantes telles que le Mécanisme d'Observation du Secrétariat du NEPAD sur les budgets agricoles, les mécanismes d'observation des Communautés Économiques Régionales (CER) incluant les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Soutien à la Connaissance (SRASSC).
- *Initiatives Collectives des Parlementaires sur l'Agriculture*
Un appel pour une initiative collective des Commissions Parlementaires sur l'Agriculture, le Rôle de la Femme, l'Environnement, les Finances, le Commerce et l'Industrie (et d'autres Comités si besoin en est) afin de faire des recommandations communes et créer des synergies par rapport à la mise en œuvre des questions budgétaires, juridiques, des stratégies de réduction de la pauvreté, des projets nationaux de développement, etc. >>

>>

- *Incorporation des questions d'intérêt international*

Les participants au séminaire doivent entreprendre des efforts concertés pour que les questions internationales touchant à l'agriculture (par exemple, les négociations commerciales, les changements climatiques, la bioénergie et les questions connexes) soient incluses dans le débat parlementaire

- *Commission d'Enquête Parlementaire sur la mise en œuvre du PDDAA*

Si besoin en est, une Commission d'Enquête sera créée (voir en annexe l'exemple Termes de Référence).

Participant

PARLEMENTAIRES

Sénateur Els Schelfhout
 Hon Audace Cegetera
 Hon Pétronie Habanabashaka
 Sénateur Charles Masabo
 Hon Pierre – Claver Nahimana
 Hon Shadrack Niyonkuru
 Hon Evariste Nsabyumva
 Hon Antoine Michel Barthelemy
 Hon Ali Mohamed Daoud
 Hon Houssein Omar Kawalieh
 Hon Marie-Claire Kikontwe
 Hon Helene Mikobi Mbokashanga
 Hon Hubert Masala Loka Mutombo
 Hon F Lwanyantika Masha
 Hon Catherine Kimura
 Hon Lydia Wanyoto
 Hon Ato Ayele Seuoum
 Hon Musa Hussein Naib
 Hon Patrick Meinhardt
 Hon Prof P. Olweny
 Hon Egidijus Vareikis
 Hon Casimiro Pedro Huate
 Hon Anselmo Victor
 Hon Mary Rutamwebwa Mugenyi
 Sénateur Marcel Dzangue Ombissa
 Sénateur Speciose Ayinkamiye
 Hon Esperance Mwiza
 Hon Mike Rugema
 Hon Adam Kighoma Malima
 Hon Herbert James Mntangi
 Hon Kilontsi Mporogomyi
 Hon Mwanawetu Zarafi
 Hon Perezza Godfrey Ahabwe
 Hon Bikwasizehi Deusdedit
 Hon Winifred Komuhangi Masiko
 Hon Kamy Beti Olive Namisango
 Hon Achia Remigio

Institution

Parlement de Belgique
 Parlement du Burundi
 Parlement du Burundi
 Parlement du Burundi
 Parlement du Burundi
 Parlement du Burundi
 Parlement de Djibouti
 Parlement de Djibouti
 Parlement de Djibouti
 Parlement de la République démocratique du Congo
 Parlement de la République démocratique du Congo
 Parlement de la République démocratique du Congo
 Assemblée législative de l'Afrique de l'Est
 Assemblée législative de l'Afrique de l'Est
 Assemblée législative de l'Afrique de l'Est
 Parlement d'Éthiopie
 Parlement d'Érythrée
 Parlement d'Allemagne
 Parlement du Kenya
 Parlement de Lituanie Vice-président d'AWEPA
 Parlement du Mozambique
 Parlement du Mozambique
 Parlement panafricain et Parlement de l'Ouganda
 Parlement de la République du Congo
 Parlement du Rwanda
 Parlement du Rwanda
 Parlement du Rwanda
 Parlement de Tanzanie
 Parlement de Tanzanie
 Parlement de Tanzanie
 Parlement de Tanzanie
 Parlement de l'Ouganda
 Parlement de l'Ouganda
 Parlement de l'Ouganda
 Parlement de l'Ouganda
 Parlement de l'Ouganda



Participant	Institution
INTERVENANTS, EXPERTS ET PERSONNES-RESSOURCES	
M. Steve Collins	ACDI-VOCA
M. Augustine Ruzindana	Réseau des parlementaires africains contre la corruption, Président
M. Pär Granstedt	AWEPA, Secrétaire-général et Directeur-général
M. Mhamed Cherif	BizClim, Initiative climat des affaires ACP
M. Cyrille Sigejeje	Chambre de Commerce, de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture du Burundi, Secrétaire-général
M. Okero Otieno	ACDI, Administrateur principal de programmes
Dr. Wilfred Mwangi	Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT), Économiste principal
M. Arun Devani	East Africa Business Council, Président
M. Philip Kiro	Fédération des agriculteurs de l'Afrique de l'Est, Président
M. Gayling May	Eastern Africa Association, Représentant régional
M. Tesfai Teclé	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Directeur-général adjoint
M ^{me} Judy Kimamo	Green Belt Movement, Assistante personnelle de l'Hon. Maathai
M. Philip Wamahiu	Green Belt Movement
M. Edward Kateiya	Fédération nationale des producteurs agricoles du Kenya, Administrateur de programmes
M. Samuel Ndiriri	Parlement du Kenya, Greffier
M. Peter Chemweno	Parlement du Kenya, Assistant-Greffier
M. Sammy Mwaura	Alliance du Secteur privé du Kenya, Directeur général
M. Charles Kahuthu	Alliance du Secteur privé du Kenya, Coordinateur de secteur
Dr Jennifer Riria	Fonds kényan de financement pour les femmes (KWFT), Directrice générale
M. Gary Moonsammy	Manto Management, Consultant
M ^{me} Elise Pinners	MDF Afrique de l'est
M. John Lovdal	Institut national démocratique Nairobi
M. Linus Gitahi	Nation Media Group, PDG
M. Victor Mathale	Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique, Conseiller
Professeure Maggie Kigozi	Agence de promotion de l'investissement de l'Ouganda, Directrice exécutive

Participant	Institution
INTERVENANTS, EXPERTS ET PERSONNES-RESSOURCES	
M ^{me} Nyambura Koigi	Banque postale du Kenya, Directrice générale, Groupe Afrique de l'Institut mondial des caisses d'épargne, Présidente
M. Alphonse Kihwele	Banque postale de Tanzanie, Directeur général
M. Stephen Mukweli	Banque postale de l'Ouganda, Directeur général
M. Patrick Orr	Rait Orr Consultants, PDG
M. Tony Worthington	Research into Use, Consultant
M ^{me} Kerry Albright	Research into Use, Conseiller
M. Joe Frans	Ancien député du Parlement suédois
M. Isaac Dallushi	Chambre de commerce de la Tanzanie, Vice-Président
M. John Corrie	Ancien député du Parlement du Royaume-Uni, Membre du Conseil d'AWEPA
M. Peter Acquah	Programme des Nations Unies pour l'environnement, Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique
M. David Ombisi	Programme des Nations Unies pour l'environnement, Administrateur de programmes
M. Gibson Nabuteya	Université de Nairobi, Ingénieur en hydrotechnique Amenia
M ^{me} Rosemary Olive Mbone Enie	WICO Afrique, Présidente
M ^{me} Caroline Mwaura	WICO, Directrice Générale
M ^{me} Margaret Kariuki	WICO, Représentante Exécutive Kenya
PERSONNEL AWEPA	
Dr Jeff Balch	AWEPA, Directeur de Recherche et Évaluation
M ^{me} Zoë Ware	AWEPA, Responsable de projet
M. Patrick M. Luabeya	AWEPA, Responsable de projet
M ^{me} Marie Heuts	AWEPA, Responsable de projet
M ^{me} Madelon Doesburg	AWEPA, Assistante de bureau
M. Arend Huitzing	AWEPA, Consultant
M ^{me} Angelina Nahimana	AWEPA Burundi, Responsable de projet
M ^{me} Gertrude Bamba	AWEPA RDC, Responsable de projet
M ^{me} Marianne Lateste	AWEPA Kenya, Chef du bureau
M. Thiongo Kagicha	AWEPA Kenya, Responsable de projet
M ^{me} Peninah Ogeto	AWEPA Kenya, Responsable du bureau
M ^{me} Ruth Mungai	AWEPA Kenya, Agent d'administration
M ^{me} Beata Mukabaranga	AWEPA Rwanda, Responsable de projet
M. Lawrence Makigi	AWEPA Tanzanie, Représentant du bureau
M ^{me} Jeniffer Kwarisiima	AWEPA Ouganda, Responsable de projet



Colophon

Texte	Jos Havermans, Salwa de Vree, Zoë Ware
Traduction	Anna Clercq-Roques, Katrin Verstraete
Édition	Salwa de Vree, Zoë Ware
Photos	Josiah Kagikah, GPS Media
Mise en page	Lena Shafir, www.shafir-etcetera.com
Impression	Jubels bv

AWEPA Bureau International
Prins Hendrikkade 48 - G
1012 AC Amsterdam
Les Pays-Bas
Tél : +31 20 5245678
Télécopie : +31 20 6220130
Courriel : amsterdam@awepa.org

AWEPA Bureau de Nairobi
Chaka Place, 2nd floor
Argwings Kodhek/Chaka Road
PO Box 1189-00606
(Sarit Centre/Westlands)
Nairobi, Kenya
Tél : +254 20 2733977
Télécopie : +254 20 2733473
Courriel : awepakenya@accesskenya.com

© AWEPA, 2008



Activités de suivi concernant le développement du secteur privé

Le séminaire d'Arusha en 2006 a donné lieu à des ateliers nationaux de suivi sur le développement du secteur privé et la réduction de la pauvreté qui se sont tenus au Burundi, en RDC, au Kenya, en République du Congo, Rwanda, Tanzanie et Ouganda. La nature de chaque atelier a été définie d'après les besoins du Parlement en question. En outre, tout au long de 2007, des petits comités ad-hoc formés de parlementaires clés et de représentants du secteur privé ont été organisés afin de débattre de sujets importants mais de manière plus détaillée.

Suite au séminaire de Nairobi « Questions en cours », des ateliers parlementaires de suivi national seront également organisés pour les pays susmentionnés, à propos du développement du secteur privé, de la réduction de la pauvreté et de l'agriculture. Encore une fois, la nature et le thème précis de chaque atelier seront définis sur la base des besoins de chaque Parlement. Les parlementaires et les experts auront l'occasion de partager les expériences acquises lors du séminaire régional et de discuter plus en détail du Code de conduite et du Cadre pour l'action sur le PDDAA. Les comités ad-hoc seront pleinement impliqués dans ce processus. L'Ouganda a été le premier pays à tenir son atelier national de suivi, au mois de décembre 2007.

Au cours du deuxième semestre de 2008, un troisième séminaire régional sur le développement du secteur privé sera organisé afin d'effectuer le suivi du séminaire de Nairobi et des ateliers au niveau national.

En outre, au titre du programme « Mobiliser les Parlements en faveur du NEPAD », des séminaires régionaux sur le thème du développement agricole ont eu lieu en Afrique du Sud (Le Cap, mars 07) et Afrique de l'Ouest (Cotonou, octobre 07). En 2008, des ateliers de suivi au niveau national sur l'agriculture seront organisés pour les Parlements ayant participé à ces séminaires régionaux.

Pour plus de détails concernant les événements passés et les activités à venir, veuillez consulter la page « Projets » sur le site Internet de l'AWEPA : www.awepa.org. Vous pouvez également contacter AWEPA à l'adresse amsterdam@awepa.org pour obtenir plus d'informations.

